



Parc éolien de Saint-Papoul

# Compte rendu du Comité de projet du 03/09/2024

13 / 09 / 2024

## ETAIENT PRESENTS

Nom - Prénom	Entité
POISSON Henri, Maire	Mairie d'Issel
POUZADOUX Jean-François, Maire	Mairie de Labécède-Lauragais
CHARRIER Hubert, Maire	Mairie de Peyrens
OURLIAC Serge, Maire	Mairie de Saint-Papoul
CAMPAGNARO Béatrix, 1 <sup>ère</sup> adjointe	Mairie de Saint-Papoul
VIDAL Monique, Maire	Mairie de Verdun-en-Lauragais
GUIRAUD Jean-Pierre, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mairie de Verdun-en-Lauragais
FONTES Jean-Marc, adjoint au maire	Mairie de Villespy
SICARD Yann	SYADEN
COURTOIS Meggy	EDF Renouvelables
HANTZ Antoine	EDF Renouvelables
OUARMIM-GIRARD Samira	EDF Renouvelables
AZADEH Nassime	EDF Renouvelables
CHAUSSE Pascal	FRANCOM (animation)
BESSONART-ARZEL Esther	FRANCOM (compte-rendu)

L'ensemble des membres listés à l'article R.211-7 du code de l'énergie, ont régulièrement été conviés par courrier en date du 8 août 2024 et par courriel le 12 août 2024.

Cf. feuille d'émargement en annexe.

## OBJECTIFS DU COMITÉ DE PROJET

Dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Papoul (11) et conformément au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet s'est réuni le 03 septembre 2024, de 18h à 20h. Il s'insère dans la démarche de concertation mise en place par EDF Renouvelables préalablement au dépôt des demandes d'autorisation auprès de l'administration. Ce comité de projet constitue un organe de concertation préalable composé de la communauté de communes et des communes situées dans un rayon de 6km autour du périmètre du projet. Le comité de projet du parc éolien de Saint-Papoul s'est réuni afin de d'échanger sur le projet, sa faisabilité et ses conditions d'intégration dans le territoire.

## CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET

Une présentation détaillée a été projetée aux personnes présentes, elle est disponible en annexe. Le paragraphe ci-dessous reprend les grandes lignes de la présentation.

La zone d'étude du projet de parc éolien de Saint-Papoul prend place sur la commune de Saint-Papoul et s'étend sur une superficie de 226 ha.

Le projet éolien de Saint-Papoul est le fruit de plusieurs évolutions suite aux différents échanges et concertation depuis 2014. Dans les années 2014, un premier projet intitulé « Montagne Noire Lauragais » composé de 12 éoliennes sur 3 communes (Issel, Labécède-Lauragais et Saint-Papoul), puis un projet de 4 éoliennes – dénommé « Garibaldi » - a été étudié sur la commune de Saint-Papoul. La prise en compte de l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) sur ce projet a conduit EDF Renouvelables

à réaliser de nouvelles études techniques et environnementales et une nouvelle concertation locale aboutissant au projet de 6 éoliennes sur la commune de Saint-Papoul présenté au Comité de projet du 3 septembre 2024.

L'ensemble des études environnementales et techniques ont ainsi été complétées et mises à jour entre 2021 et 2024 permettant d'affiner la conception du projet. Ces études ont permis de concevoir un projet inséré au mieux dans son environnement.

Le site retenu est classé en zone propice à l'éolien par la DREAL Occitanie et identifié comme zone d'accélération des énergies renouvelables par la collectivité. Il bénéficie d'un gisement de vent favorable et est en partie anthropisé par la présence de lignes électriques à haute tension, d'une carrière et par l'exploitation forestière.

Ce projet de parc éolien s'appuie sur les lignes de force du paysage conformément aux recommandations de la MRAe et des services de l'État. Près de 80 points de vue ont été étudiés afin de prendre en compte les incidences paysagères depuis les hameaux et villages situés à proximité du parc (l'habitation la plus proche est située à plus de 700 m, elle est située sur la commune de Saint-Papoul et le bourg le plus proche est celui de Verdun-en-Lauragais, situé à 1,2 km du projet). De même, de nombreux points de vue depuis des sites protégés (biens UNESCO, monuments historiques, sites inscrits ou classes, villages remarquables, sites touristiques, ...) ont fait l'objet de photomontages, notamment depuis le Canal du Midi où des vues ouvertes sont possibles ponctuellement lors d'ouvertures dans la dense ripisylve qui borde le canal (depuis les communes de Lasbordes et de Saint-Martin-Lalande notamment) représentant 2% du parcours entre Avignonet-Lauragais et Caux-et-Sauzens.

Les sites retenus pour l'implantation des éoliennes évitent les habitats d'intérêts, les zones humides, les milieux ouverts favorables à l'avifaune et les zones qui concentrent une forte activité des chiroptères. Une réduction des emprises sur les boisements feuillus a également été recherchée, le projet concernant essentiellement un secteur forestier exploité et composé de conifères.

Des rencontres avec les mairies limitrophes ont eu lieu fin 2023 et début 2024, suivi par plusieurs temps de rencontres avec la population (porte à porte auprès des habitants de Saint-Papoul et Verdun-en-Lauragais en janvier 2024, journée d'échange en mairie de Saint-Papoul le 2 mars 2024, ouverture d'un site internet, informations dans le bulletin municipal...).

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale est envisagé au cours du mois d'octobre 2024. La mise en service prévisionnelle est envisagée en fin d'année 2028.

## **REMARQUES ET QUESTIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS**

Les participants ont pu exprimer leurs questions et remarques tout au long de la séance. Les principaux échanges ont porté principalement sur les thèmes suivants :

1. La prise en compte du paysage et de l'environnement dans le projet
2. Le raccordement et aspects techniques
3. Le comité de projet, l'instruction et les retombées locales

Ces questions, remarques et les réponses apportées sont détaillés ci-dessous.

## 1. La prise en compte du paysage et de l'environnement dans le projet

Questions/Remarques exprimées	Réponses apportées
<p><b>Question (Maire d'Issel) :</b> Dans quel environnement est implanté le projet ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Le projet est implanté en zone N du PLU, dans une forêt de plantations de pins maritimes majoritairement, et quelques pins noirs et douglas.</p>
<p><b>Question (1<sup>er</sup> Adjoint de Verdun-en-Lauragais):</b> Quel est le différentiel de hauteur entre le boisement et l'éolienne ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Les éoliennes sont beaucoup plus hautes que les arbres pour pouvoir capter le vent. Concrètement, les arbres dans le secteur mesurent entre 15m et 20m de haut, les éoliennes sont à 92 m pour le rotor et 150 m en bout de pale. Il faut noter toutefois qu'elles seront implantées en s'appuyant sur le relief et en contre-bas par rapport à la crête.</p>
<p><b>Question (Maire de Labécède-Lauragais) :</b> Quels sont les organismes qui ont fait les études de biodiversité ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Ce sont des prestataires externes spécialisés mandatés par EDF Renouvelables. Ces prestataires sont mentionnés dans la présentation.</p>
<p><b>Question (Maire d'Issel) :</b> Le maire d'Issel indique que les pins devront être arrachés au niveau des fondations des éoliennes et demande si ce sera également le cas le long des réseaux pour relier les éoliennes au poste source ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Un périmètre autour des éoliennes sera effectivement défriché. Le réseau électrique sera enterré sur toute la longueur du trajet vers le poste électrique, durant cette phase de travaux des arbres pourront être coupés, ils pourront être replantés après.</p>
<p><b>Remarque :</b> Le premier adjoint de Verdun-en-Lauragais s'interroge sur la cohérence entre un défrichage et la délibération prise par la commune de Saint-Papoul pour la défense de la flore.</p>	<p><b>Le Maire de Saint-Papoul :</b> Le site correspond à une exploitation forestière qui est déjà régulièrement coupée et que cette forêt est dédiée à « être consommée ».</p> <p><b>EDF Renouvelables :</b> La richesse en termes de biodiversité au sein de ce boisement est considérée comme faible du fait de son exploitation.</p>
<p><b>Remarque :</b> Le maire d'Issel a souhaité qu'EDF précise ce qui définit la « richesse » d'un site.</p> <p>Le premier adjoint de Verdun-en-Lauragais estime que ce site pourrait accueillir de nouvelles espèces « dont la richesse agronomique serait certainement plus intéressante » au lieu d'implanter des éoliennes.</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> La richesse est observée à l'occasion d'inventaires réalisés par des bureaux d'études spécialisés qui mettent en avant la présence d'espèces rares ou en danger en plus ou moins grand nombre.</p>
<p><b>Remarque :</b> Après la présentation des incidences paysagères par EDF Renouvelables, notamment les incidences visuelles considérées comme nulles ou très faibles depuis les bourgs, le premier adjoint de Verdun-en-Lauragais a tenu à clarifier que « le bourg, ce n'est pas la commune, [...] c'est restrictif, ça ne correspond pas à la réalité. » Il souligne qu'« il ne faut pas parler "depuis la D803", il faut parler "des habitations situées sur la D803". »</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Par souci de concision, l'objectif était de présenter une synthèse au Comité de projet basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les incidences depuis les bourgs situés dans le périmètre des 6km du projet de parc éolien de Saint-Papoul d'une part,</li> <li>- et les incidences les plus fortes depuis certains points de vue (ici, depuis la D803).</li> </ul>

<p><b>Remarque :</b>  Le maire de Verdun-en-Lauragais insiste sur le fait qu'il y a « <i>des habitations, un lotissement et d'autres hameaux.</i> » Le premier adjoint précise : « <i>la D803 c'est une chose, les habitations qui bordent la D803 c'est autre chose. Et on aimerait que soit précisé dans le tableau qu'il y a des habitations qui sont concernées. Et que [l'incidence visuelle] est forte depuis les habitations situées en bordure de la D803.</i> »  Le premier adjoint de Verdun-en-Lauragais considère que « <i>la synthèse, s'agissant des habitations de Verdun-en-Lauragais, n'est pas sincère.</i> »</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b>  L'incidence la plus forte notée sur Verdun-en-Lauragais est en effet sur la D803, à proximité du GR7, située à près de 400 m des éoliennes. Au niveau des habitations de la Fleur de Lys, situé à plus de 900 m des éoliennes, l'incidence est considérée comme modérée et n'a donc pas été présentée sur le diaporama. EDF Renouvelables rappelle que près de 80 points de vue ont été sélectionnés pour faire des photomontages et qu'il n'était pas possible de tous les montrer en comité. D'ailleurs, le photomontage réalisé depuis la D803 au niveau du lotissement de la Fleur de Lys a déjà été présenté à l'ensemble des participants lors de la journée d'information du samedi 2 mars 2024. Enfin, toutes les incidences seront listées et tous les photomontages seront présentés dans le dossier d'enquête publique.</p> <p><b>Le Maire de Saint-Papoul :</b>  Lors de la réunion qui s'était déroulée à Saint-Papoul, « <i>EDF avait listé un certain nombre de photomontages qui étaient demandés en plus, et qui aujourd'hui ont été réalisés.</i> »</p> <p><b>Le SYADEN :</b>  Le SYADEN donne son avis sur la forme « <i>c'est une présentation avec ses qualités et ses défauts</i> » et considère qu'il n'y a « <i>pas de volonté de tromper, c'est juste une synthèse PowerPoint</i> ».</p>
<p><b>Remarque :</b>  En réaction à un photomontage qui montre que la forêt masque les éoliennes, le maire de Labécède-Lauragais explique que « <i>la forêt est en train de dépérir du fait du changement climatique</i> » et donc, « <i>dans la décennie qui vient, on verra la totalité du disque de l'éolienne</i> ».</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b>  Il y a des impacts sur les forêts de par le changement climatique. Si ce sont des forêts qui dépendent de l'ONF, il peut y avoir des programmes de reboisement et de replantation.</p> <p><b>Le Maire de Labécède-Lauragais :</b>  « <i>Ce sont des forêts privées et les gens ne feront rien du tout</i> » pour la conserver, d'après lui.</p>
<p><b>Remarque :</b>  Le maire d'Issel indique qu'il y a un projet de gîtes ruraux à La Toune « <i>qui aura une vue plongeante sur les éoliennes</i> ».</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b>  L'incidence depuis le lieu-dit L'Escargot où serait situé ce projet est qualifiée de « modérée » dans l'étude paysagère.</p>
<p><b>Remarque :</b>  Le maire de Labécède-Lauragais indique que « <i>la tendance actuelle, c'est de sortir de son environnement artificialisé et urbanisé. Ce type de projet ne fait qu'artificialiser un paysage qui jusqu'à présent l'était moins, beaucoup moins. Donc vous retirez une partie de nos aménités, une partie du bien-vivre qui peut attirer les gens. Qui a envie d'aller se promener sous des éoliennes ?</i> » Le maire d'Issel rajoute qu'on « <i>ne vit pas chez soi, on reste rarement devant la télévision et on ressent l'impact paysager, même si on ne le voit pas de chez soi.</i> »</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b>  L'implantation d'un parc éolien modifie le paysage, « <i>on n'est pas là pour vous dire le contraire</i> ». Mais cela peut aussi créer de l'activité avec des mesures d'accompagnement adaptées au territoire, comme cela se fait sur d'autres projets. EDF Renouvelables propose de mettre les maires concernés par ce projet en relation avec des élus de territoires qui accueillent un parc éolien depuis plusieurs années afin d'échanger sur les changements que cela a apporté au territoire.</p>

## 2. Le raccordement et aspects techniques

Questions/Remarques exprimées	Réponses apportées
<p><b>Question (Adjoint au Maire de Villespy) :</b> Quelles sont les dimensions des cubes de béton qui serviront de fondation aux éoliennes ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Les fondations ont un diamètre de 20 mètres et une épaisseur d'environ 3 à 4 mètres.</p>
<p><b>Remarque :</b> Le schéma d'une éolienne présenté en séance ne semble pas être à l'échelle notamment les fondations dont les dimensions précises ne sont pas indiquées, le premier adjoint au maire de Verdun-en-Lauragais considérant que « <i>ça augure mal de la confiance qu'on peut avoir sur les dessins et sur la documentation</i> »</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Les fondations ne sont en effet pas représentées sur le schéma. Mais les composantes de l'éolienne (le mât et les pâles) sont à l'échelle. Ce type de schéma pourra être modifié pour être rendu plus lisible.</p>
<p><b>Question (Maire d'Issel) :</b> Le poste d'Issel est-il saturé ? Le maire d'Issel précise que des projets photovoltaïques doivent se rattacher à Bagatelle parce qu'il est « <i>dit que c'est saturé sur Issel, ce qui est dommage, parce que ça serait beaucoup plus pratique</i> ».</p>	<p><b>Le maire de Saint-Papoul</b> « <i>Le poste d'Issel, à aujourd'hui, n'est pas susceptible de recevoir des énergies renouvelables. Il y a eu un agrandissement du poste de Bagatelle qui a été fait, qui va rapidement arriver à saturation au vu du nombre de projets. RTE envisage d'adapter le poste d'Issel et d'y mettre un poste de transformation qui permettra de recevoir des énergies renouvelables.</i> »</p> <p><b>EDF Renouvelables :</b> Cela « <i>s'inscrit dans un cadre régional. RTE réfléchit avec la Région au Schéma régional des énergies renouvelables [...] pour indiquer les nouveaux postes sources à créer et les postes source à agrandir pour pouvoir intégrer les énergies renouvelables. Issel fait partie des postes identifiés.</i> »</p> <p><b>Le maire d'Issel :</b> « <i>C'est une bonne nouvelle</i> ».</p> <p><b>EDF Renouvelables :</b> Concernant le projet éolien de Saint-Papoul, le point de raccordement n'est pas encore fixé définitivement.</p>

## 3. Les retombées locales, le comité de projet et l'instruction

Questions/Remarques exprimées	Questions/Remarques exprimées
<p><b>Question (Maire de Villespy) :</b> Sur quel critère sont sélectionnées les communes invitées à participer au comité de projet ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Les communes invitées sont celles situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du périmètre de l'installation tel que défini dans le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet. Ce qui correspond également au périmètre réglementaire de l'enquête publique qui sera organisée dans la phase d'instruction du projet.</p>
<p><b>Question (Maire de Peyrens) :</b> La MRAe a-t-elle rendu un avis favorable sur ce nouveau projet ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> La MRAe formule un avis uniquement durant la phase d'instruction du projet, après dépôt du dossier auprès des services de l'Etat. Le projet de Saint-Papoul</p>

	présenté au Comité de projet le 3/09/2024 n'a pas encore été déposé.
<p><b>Question (Maire de Labécède-Lauragais) :</b> Les mesures d'accompagnement pour les activités économiques locales sont-elles prévues, au-delà des retombées financières pour les collectivités ?</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> Les mesures d'accompagnement sont en cours de définition avec les élus et les acteurs locaux pour savoir dans quels types de projets EDF Renouvelables pourrait s'inscrire. Il s'agit d'intégrer le projet dans les activités économiques du territoire. De nombreuses mesures ont déjà été prises sur d'autres projets de ce type : installation de panneaux d'information sur la biodiversité, aménagement de chemins de randonnées.... Cela reste à définir avec les élus et les acteurs qui le souhaitent.</p>
<p><b>Remarque :</b> Le maire d'Issel a souhaité rectifier que sa commune ne s'est pas retirée du projet 2015, comme présenté par EDF. Le conseil municipal avait émis un « <i>avis complètement défavorable au projet.</i> ». Il regrette aujourd'hui d'avoir les impacts sans les retombées : « <i>quand on voit les chiffres que vous avez évoqués là, si on doit avoir des éoliennes dans le paysage, on préfère les avoir du bon côté de la frontière.</i> »</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> EDF Renouvelables prend note de cette rectification.</p>
<p><b>Remarque :</b> Le maire de Labécède-Lauragais remet à EDF Renouvelables une lettre (envoyée par courrier précédemment) ainsi que les délibérations défavorables au projet de 4 communes (Labécède-Lauragais, Issel, Verdun-en-Lauragais et Peyrens) précisant qu'elles acceptaient de participer à la réunion mais que « <i>leurs conseils municipaux ont déjà adopté une position claire, tous opposés à ce projet.</i> »</p>	<p><b>EDF Renouvelables :</b> EDF Renouvelables confirme avoir reçu ces documents et remercie les communes présentes pour leur participation à ce comité de projet.</p> <p><b>Le maire de Saint-Papoul :</b> Le maire de Saint-Papoul précise qu'il « <i>restera toujours ouvert au dialogue</i> » et revient sur les deux raisons principales pour lesquelles il soutient le projet porté par EDF Renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un contexte d'augmentation de la consommation énergétique dans les années à venir, l'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, nucléaire...) est indispensable pour sortir des énergies fossiles ;</li> <li>- Ce projet permettra de réaliser d'autres projets, par exemple un groupe scolaire</li> </ul>

## CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS TIRES DES OBSERVATIONS PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le comité de projet qui a eu lieu le 3 septembre 2024 a permis aux participants de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet, de poser des questions et exprimer des observations sur la faisabilité du projet et son intégration dans son environnement.

Au regard des observations formulées en séance et retranscrites ci-dessus, EDF Renouvelables comprend que l'intégration paysagère du projet et les changements paysagers liés à l'implantation d'un parc éolien sur Saint-Papoul sont difficiles à appréhender par les simulations proposées, constitue un sujet d'importance pour le territoire sur lequel une attention particulière doit continuer d'être portée.

Au regard de ces différents éléments, EDF Renouvelables envisage de déposer les demandes d'autorisations sur le projet tel que présenté à l'occasion du comité de projet et s'engage pour la suite à :

- poursuivre le travail de définition des mesures d'accompagnement avec les acteurs locaux qui le souhaitent afin d'accompagner le changement de paysage
- se tenir disponible pour aller à la rencontre des acteurs qui le souhaitent afin d'explicitier les simulations disponibles dans l'étude d'impact
- poursuivre la démarche d'information, d'écoute et de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants pendant les prochaines phases du projet, et notamment l'instruction par les services de l'État.

Le site internet est accessible sur le lien suivant : [Projet éolien de Saint-Papoul - EDF Renouvelables \(edf-renouvelables.com\)](https://www.edf-renouvelables.com/projet-ecolien-de-saint-papoul)

L'équipe en charge du projet, est par ailleurs disponible pour répondre aux éventuelles questions, via une adresse mail spécifique : [projeteolien.saintpapoul@edf-re.fr](mailto:projeteolien.saintpapoul@edf-re.fr)

**Annexes :**

- Annexe n°1 : Liste des membres conviés selon le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023
- Annexe n°2 : Feuille d'émargement
- Annexe n°3 : Présentation

## **ANNEXE N°1 : Liste des membres conviés selon le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023**

- Saint-Papoul
- Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois
- Verdun-en-Lauragais
- Labécède-Lauragais
- Issel
- Castelnaudary
- Saint-Martin-Lalande
- Lasbordes
- Villespy
- Tréville
- Peyrens
- Cenne-Monestiés
- Villemagne
- Saissac
- Les Cammazes
- Les Brunels
- Vaudreuille
- SYADEN

# ANNEXE N°2 : Feuille d'émargement



## Feuille d'émargement

Comité de projet organisé dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Papoul

Lieu de la réunion : mairie de Saint-Papoul

Date de la réunion : 3 septembre 2024 à 18h

Les informations recueillies dans ce formulaire seront utilisées par EDF Renouvelables France uniquement dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Papoul. Ces informations ne seront pas enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront conservées pendant la durée de conception du projet à compter de ce jour, puis seront détruites.

Invités	Prénom et Nom	Fonction / Mandat	Emargement
Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois			
Castelnaudary			
Cenne-Monestiés			
Issel	Poisson Henri	Maire	
Labécède-Lauragais	POISSON Jean (Maire adj.)		
Lasbordes			
Les Brunels			

Les Cammazes			
Peyrens	Maire PEYRENS	CHAARRIER Hubert	
Saint-Martin-Lalande			
Saint-Papoul	OURLEVI Serge	Campagnard Adrien Boethis.	
Saussac			
Tréville			
Vaudreuille			
Verdun-en-Lauragais	MISS. P. GOITAVA.	USHT Françoise (Reine) Vielor	
Villemagne			
Villespy	adjoit.	Toules J.M. Jean	
SYADEN	Jean Sicaud	<del>Stictard</del>	



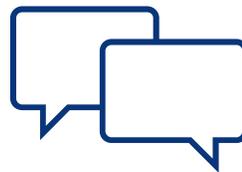
*Illustration d'une simulation du projet éolien depuis Saint-Papoul (Che. du Carla)*

Comité de projet  
Parc éolien de Saint-Papoul

3 septembre 2024



Tour de table



# Ordre du jour

## Partie 1 : Quels sont les objectifs du projet ?

1. Répondre à des enjeux énergétiques
2. Respecter les critères de faisabilité

## Partie 2 : Comment est conçu ce projet ?

1. Les études menées
2. Les variantes étudiées
3. Le projet à date et ses impacts

## Partie 3 : Calendrier et retombées territoriales du projet

# Quelques éléments sur le comité de projet



**Origine** : Institué par la loi APER du 10 mars 2023, précisé par le décret du 22 décembre 2023.

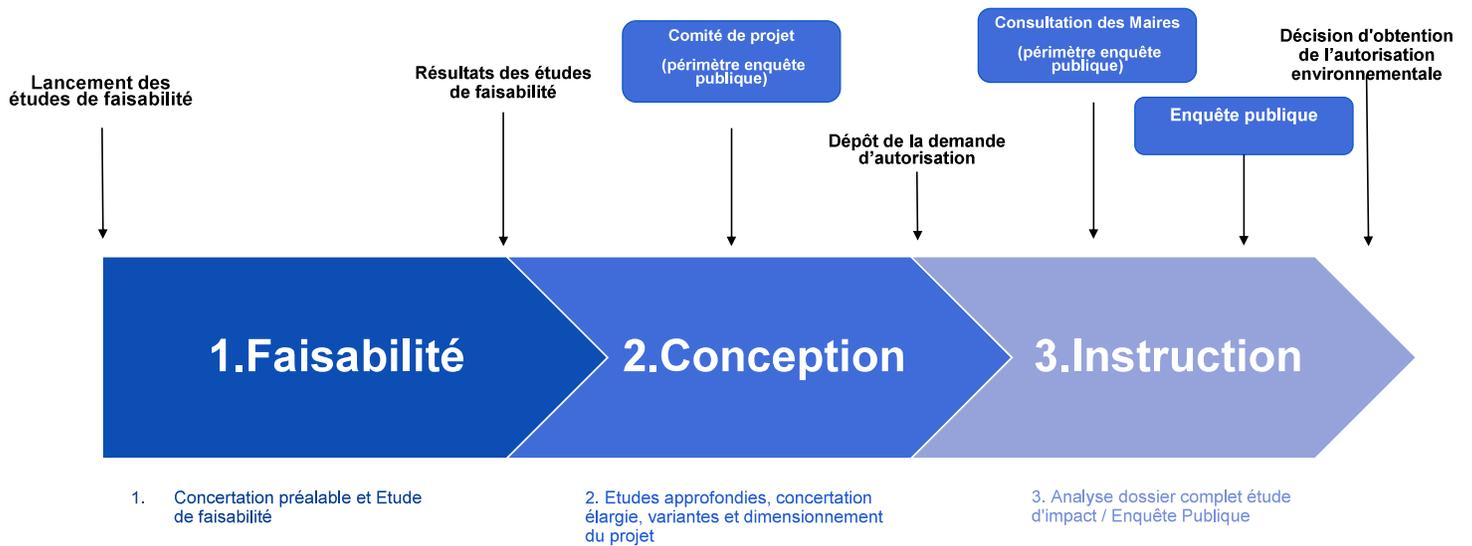


**Objectif** : Organe de concertation préalable pour informer et échanger de la **faisabilité** et des **conditions d'intégration** dans le territoire du projet, dans les projets situés en dehors des zones d'accélération



**Modalités de réponse aux éléments discutés** : À la suite des échanges de ce jour, nous répondrons **par écrit** aux membres du comité de projet. Un compte rendu du comité de projet sera rédigé.

# Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? Où en est le projet ?



## Le projet en bref



### Technologie

- Nombre d'éoliennes : 6
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire : 4,2 MW
- Puissance totale du parc : 25 MW



### Investissement

- 35 millions d'euros

### Retombées fiscales annuelles

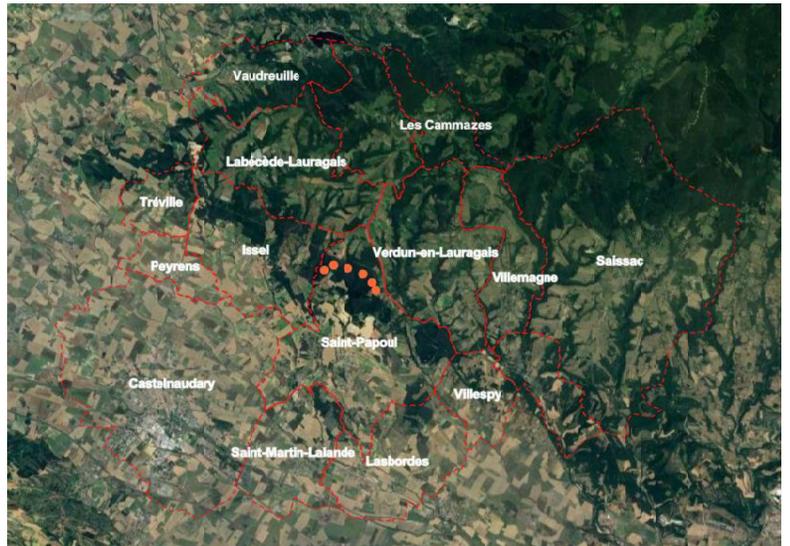
- 240 000 euros pour les collectivités locales



### Production

- Production annuelle estimée : 49 700 MWh/an

*Cette production couvrira les besoins en électricité de l'équivalent de plus de 22 700 habitants*



## UN GROUPE MAJORITAIREMENT PUBLIC



Acteur français de premier plan, filiale à **100% D'EDF**



Développer **30 GWc** en France entre 2020 et 2035

## UNE PROXIMITÉ DES TERRITOIRES



**256 COMMUNES** partenaires de nos projets d'énergie renouvelable



**18 CENTRES DE MAINTENANCE LOCAUX** au plus près des projets

## L'EXPÉRIENCE D'UN LEADER



Plus de **3 800 COLLABORATEURS PASSIONNÉS**, Actifs dans **21 PAYS**



1ère centrale installée **2008**  
**30 centrales en France**

## Des compétences intégrées sur l'ensemble de la chaîne de valeur du renouvelable



Développement



Construction



Production



Exploitation - Maintenance



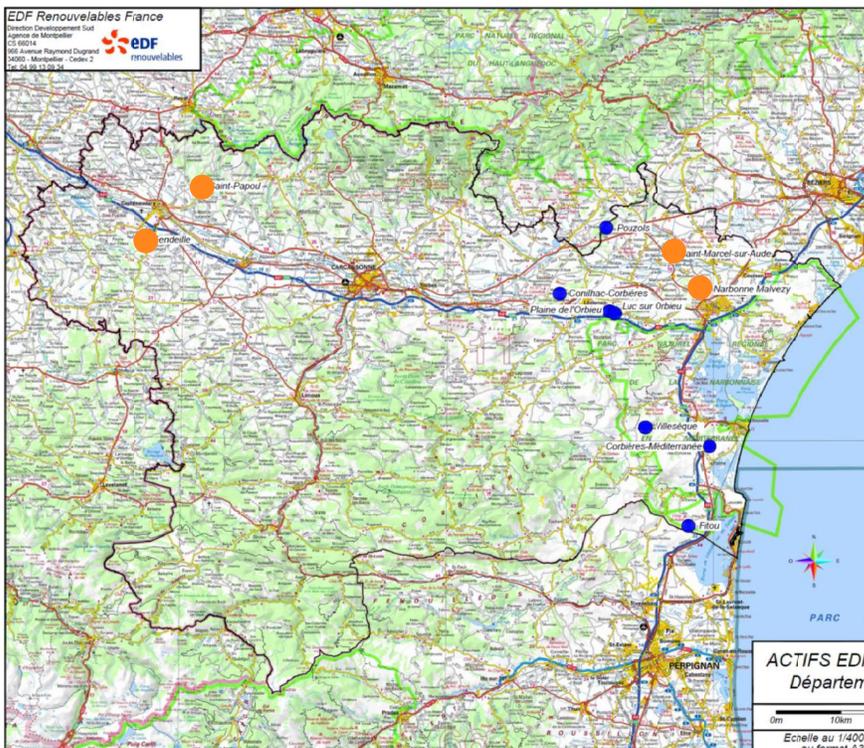
Démantèlement Recyclage



Des équipes dédiées tout au long du cycle de vie

7

## EDF Renouvelables dans l'Aude



### Parcs éoliens : 125 MW en exploitation

Conilhac-Corbières	9,2 MW
Corbières Méditerranée	20,7 MW
Fitou	11,7 MW
Luc-sur-Orbieu	27,5 MW
Pouzols	5,1 MW
Villesèque	50,6 MW

### Centrales solaires : 30 MW en exploitation

Saint-Marcel-sur-Aude	13 MW
Narbonne Malvezy	7 MW
Saint-Papoul	5 MW
Fendeille	5 MW

8

# 1

## Objectifs du projet

### Pourquoi ce projet ?

❖ Répondre à des objectifs nationaux et régionaux ambitieux et à une forte volonté locale



#### National



- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Planification des ENR :
  - Passer de 19% à 40% d'EnR dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 Loi APER avec les ZAENR
- Trajectoires d'électrification des usages proposées par RTE : la trajectoire de référence s'appuyant sur la SNBC envisage une hausse de 35% de nos besoins en électricité.



#### Régional



- SRADDET**  
Deux objectifs prioritaires
  - Un rééquilibrage du développement régional, en termes d'accueil de populations
  - Un changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.
- REPOS**  
Couvrir 100 % de la consommation régionale par la production d'énergies renouvelables locales.  
Concernant l'éolien terrestre, il faudra atteindre 13 000 GWh de production en 2050 contre 2 000 GWh actuellement.

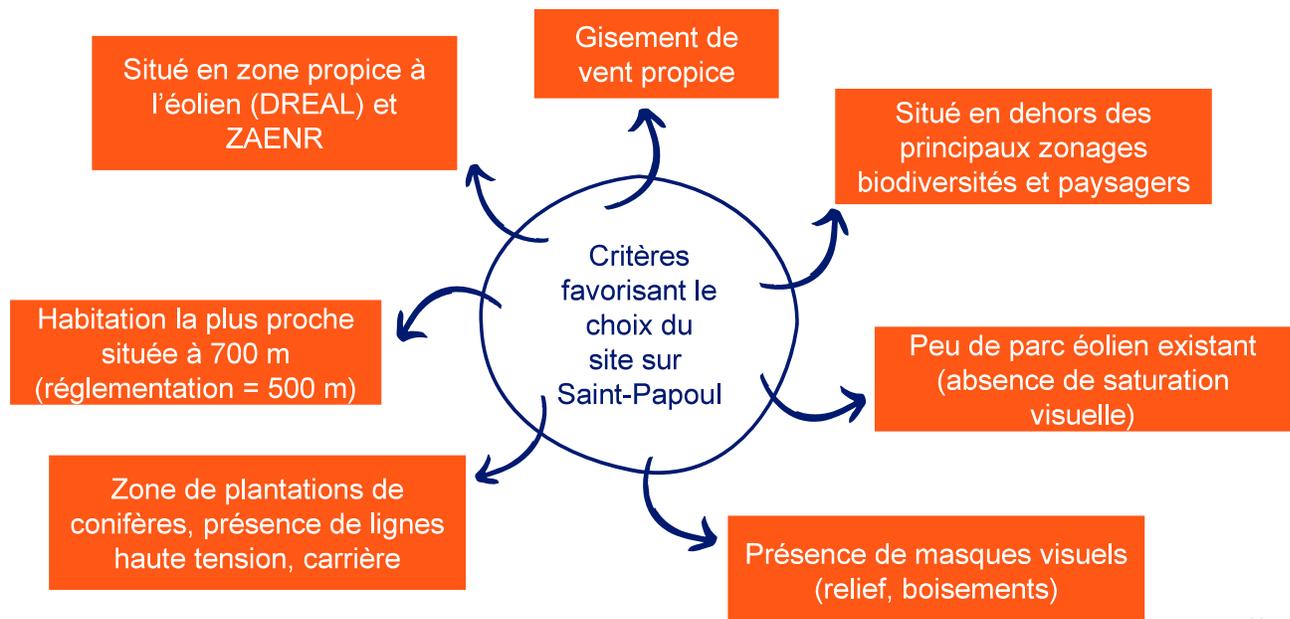


#### Local



- Labelisée en 2015 comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois s'est notamment engagée à favoriser la production d'énergie renouvelable
  - La CCCLA produit 7,21% de l'énergie qu'elle consomme [Terristory 2021]
- Zone d'étude :
  - Identifiée comme zone propice à l'éolien par la DREAL Occitanie
  - Identifiée en tant que Zone d'accélération des EnR

# Un site remplissant les critères d'implantation essentiels



11

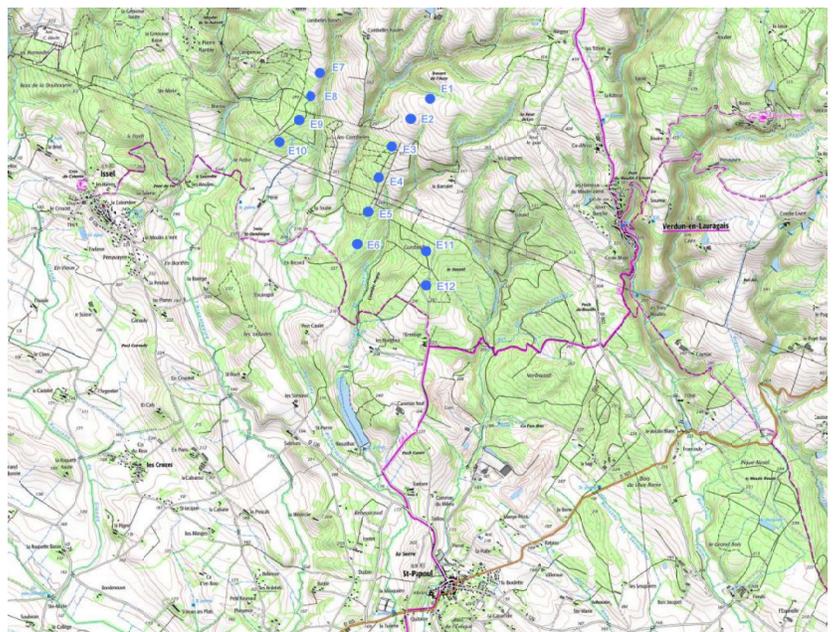
## Historique du projet

### 2014 : « Montagne Noire Lauragais »

Un projet éolien situés sur les communes d'Issel, de Labécède-Lauragais et Saint-Papoul est à l'étude.

Lancement des études paysagères et écologiques, mise en place d'un mât de mesure de vent.

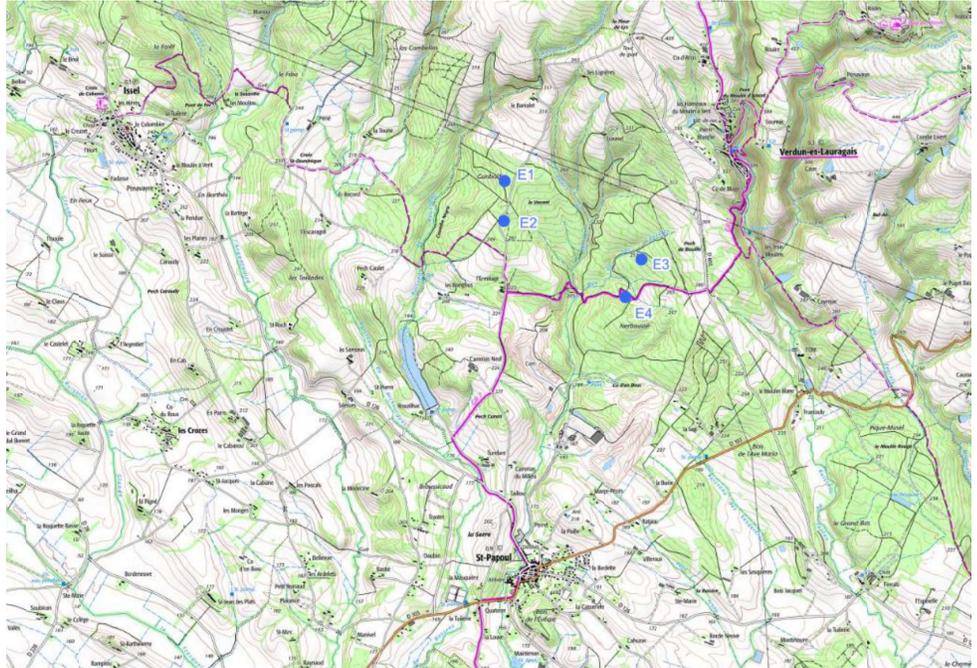
**La concertation est lancée** et les premières rencontres avec les habitants sont organisées : permanences publiques, réunion publique et réunions du comité de suivi de 2014 à 2016.



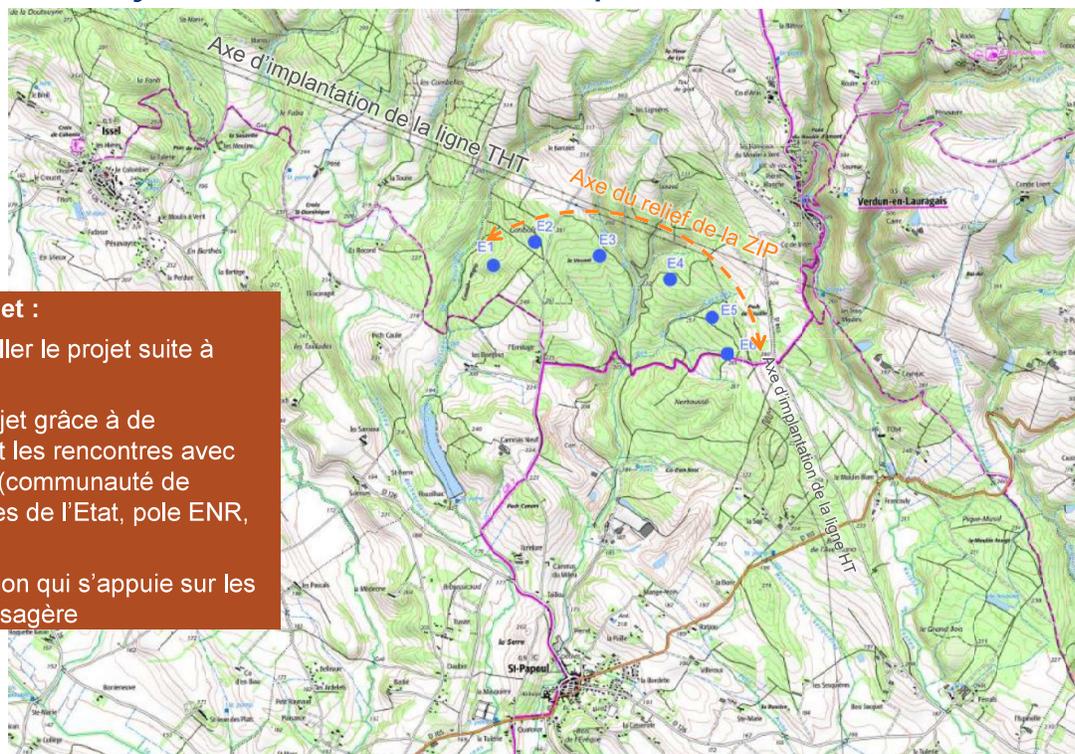
## 2014 : « Garibaldi »

Adaptation du projet suite au retrait des communes d'Issel et de Labécède-Lauragais du projet éolien « Montagne Noire Lauragais ».

Dépôt des demandes d'autorisation pour 4 éoliennes et 1 poste électrique



## 2021 - 2024 : Projet éolien de Saint-Papoul



### Décisions sur le projet :

- Volonté de retravailler le projet suite à l'avis de la MRAe
- Redéfinition du projet grâce à de nouvelles études et les rencontres avec les acteurs locaux (communauté de communes, services de l'Etat, pole ENR, ...)
- Nouvelle implantation qui s'appuie sur les lignes de force paysagère



# Des temps d'information et d'échange avec les élus et habitants

- Des rencontres avec les mairies limitrophes pour informer et échanger sur les évolutions du projet - *Septembre 2023 à février 2024*
- Un temps d'information en porte-à-porte sur les communes de Saint-Papoul et Verdun-en-Lauragais et invitation à une journée d'échange *Près de 160 foyers rencontrés individuellement* - *Janvier 2024*
- Une journée d'échanges en mairie de Saint-Papoul - *2 mars 2024*  
*Une soixantaine de participants*
- Des communications dans le bulletin municipal de Saint-Papoul - *Décembre 2023 et Juin 2024*
- La mise en ligne d'un site internet pour permettre le suivi des prochaines étapes - *août 2024*  
[Projet éolien de Saint-Papoul - EDF Renouvelables \(edf-renouvelables.com\)](http://Projet éolien de Saint-Papoul - EDF Renouvelables (edf-renouvelables.com))



Concertation avec les services de l'État, le SYADEN, la communauté de communes, tout au long du développement du projet.

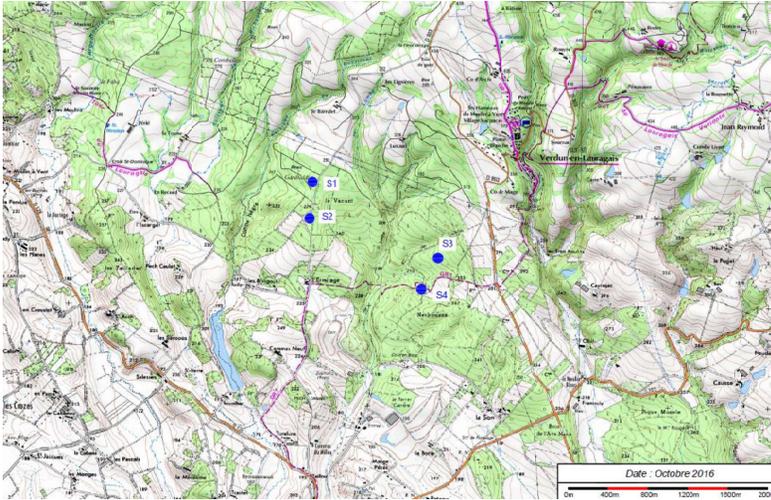


## Conception du projet



# Les variantes du projet

## Variante 1



### Technologie

- Nombre d'éoliennes : 4
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire en : 4,2 MW
- Puissance totale du parc : 16,8 MW



### Production

- Production annuelle estimée : 33 GWh/an



### Investissement prévisionnel

- 23,5 millions d'€ environ

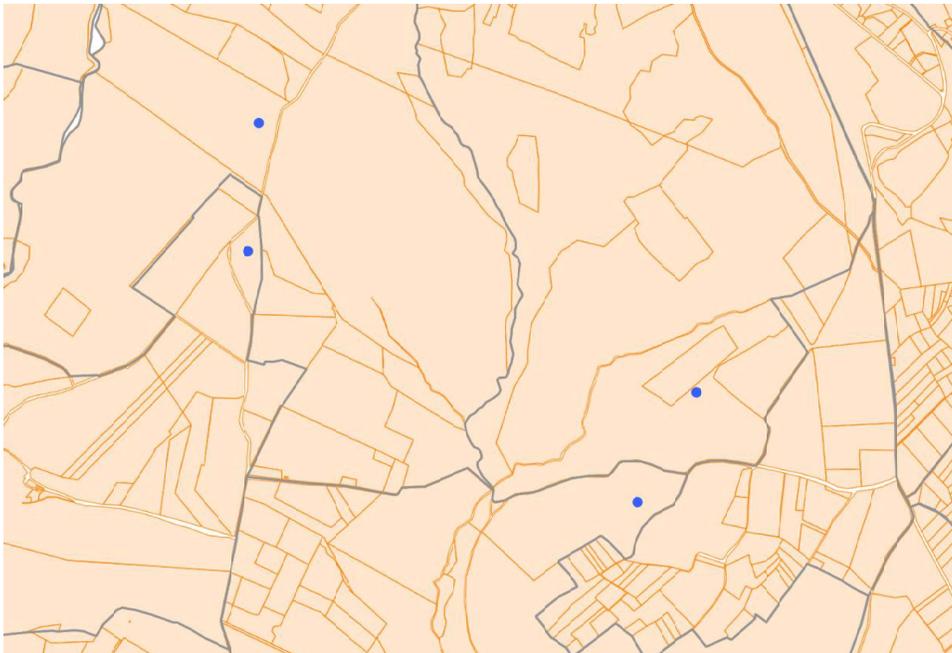
### Analyse



- Principales limites :
  - Alignement non homogène : les éoliennes ne sont pas implantées sur les mêmes axes ni sur les mêmes altitudes



## Variante 1 – plan parcellaire

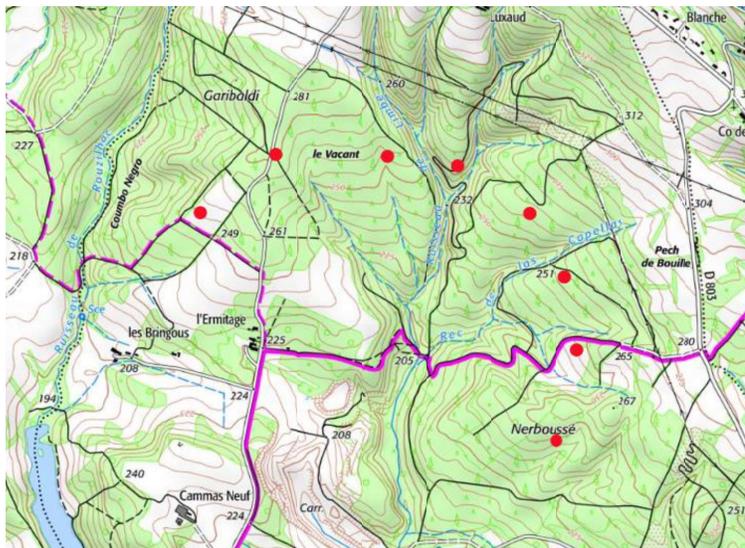


Eolienne	Section	Parcelles d'implantation
1	0B	1150
2	WA	8
3	0B	858
4	0B	627



# Les variantes du projet

## Variante 2



### Technologie

- Nombre d'éoliennes : 8
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire en : 4,2 MW
- Puissance totale du parc : 33,6 MW



### Production

- Production annuelle estimée : 66 GWh/an



### Investissement prévisionnel

- 47 millions d'€ environ

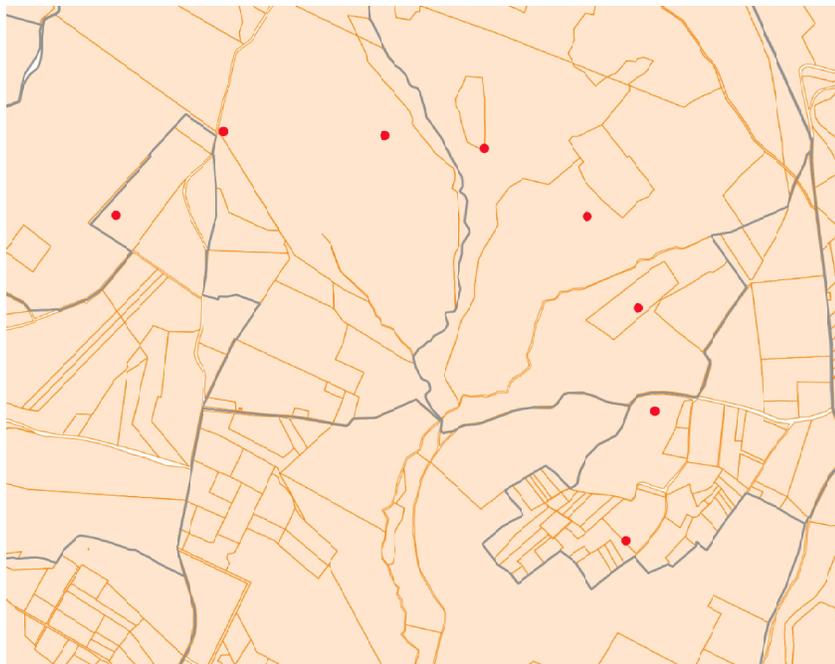
### Analyse



- Principales limites :
  - Implantation dans les milieux ouverts à enjeux pour la biodiversité
  - Implantation au sein d'un corridor de passage pour les chauves-souris
  - Altitudes d'implantation hétérogènes
- Principaux avantages :
  - Amélioration de l'intégration paysagère (appui sur les lignes de forces paysagères)



## Variante 2 – plan parcellaire

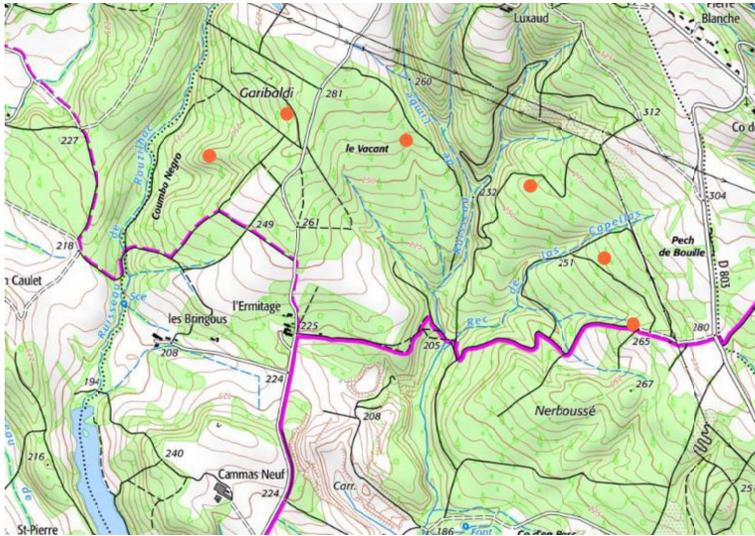


Eolienne	Section	Parcelles d'implantation
1	WA	6
2	0B	925
3	0B	925
4	0B	881
5	0B	1178
6	0B	859
7	WB	58
8	WB	56



# Les variantes du projet

## Variante 3 : variante retenue



### Technologie

- Nombre d'éoliennes : 6
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire en : 4,2 MW
- Puissance totale du parc : 25 MW



### Production

- Production annuelle estimée : 49,7 GWh/an



### Investissement prévisionnel :

- 35 millions d'€ environ

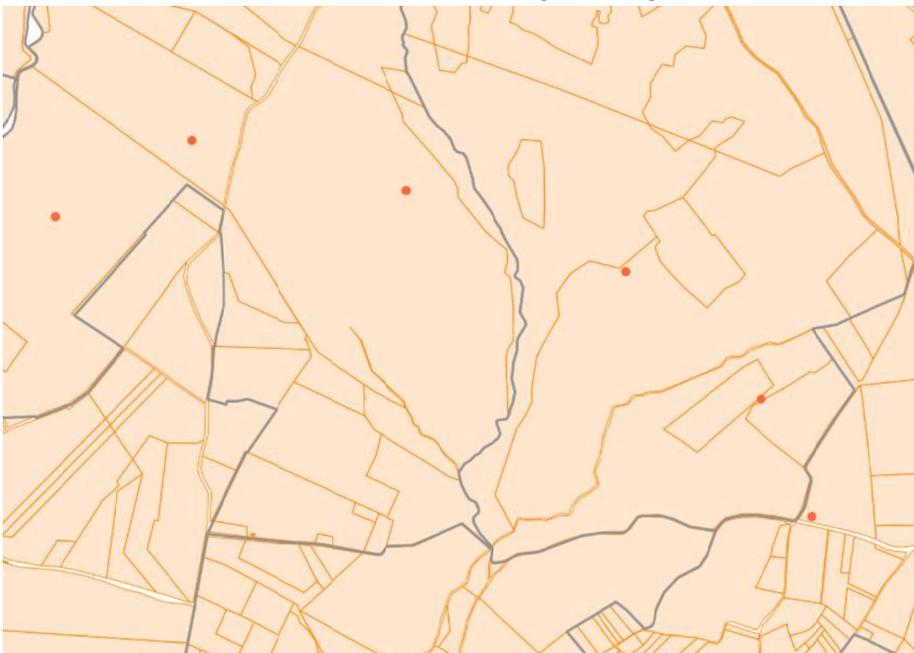


### Analyse

- Principaux avantages :
  - Implantation dans les boisements de conifères
  - Eloignement des zones à enjeux (milieux ouverts, corridor chauves-souris)
  - Amélioration de l'intégration paysagère (mêmes altitudes et appuie sur les lignes de forces paysagères)



## Variante 3 – plan parcellaire

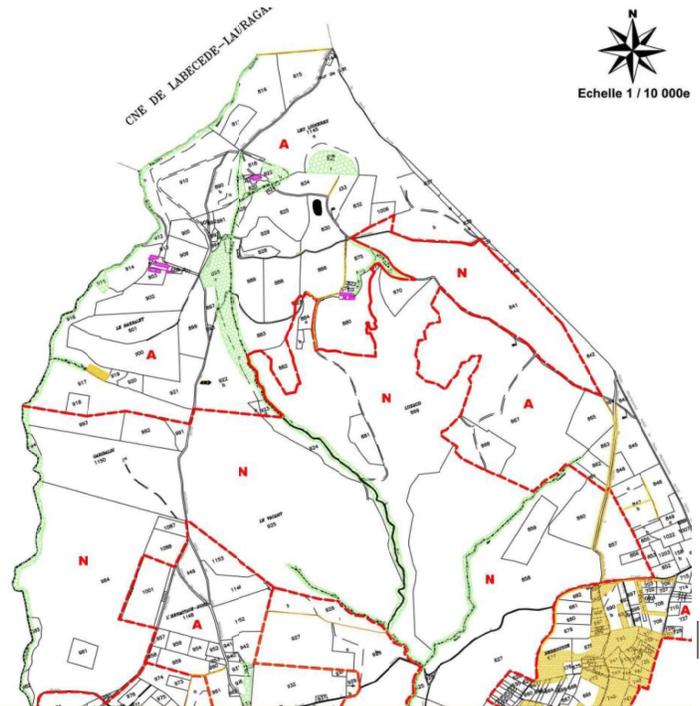
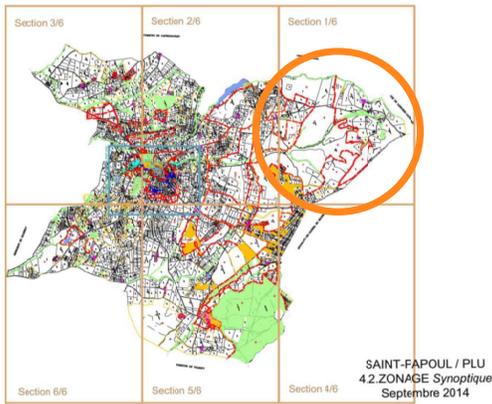


Eolienne	Section	Parcelles d'implantation
1	0B	894
2	0B	1150
3	0B	925
4	0B	1178
5	0B	860
6	WB	7



# Document d'urbanisme

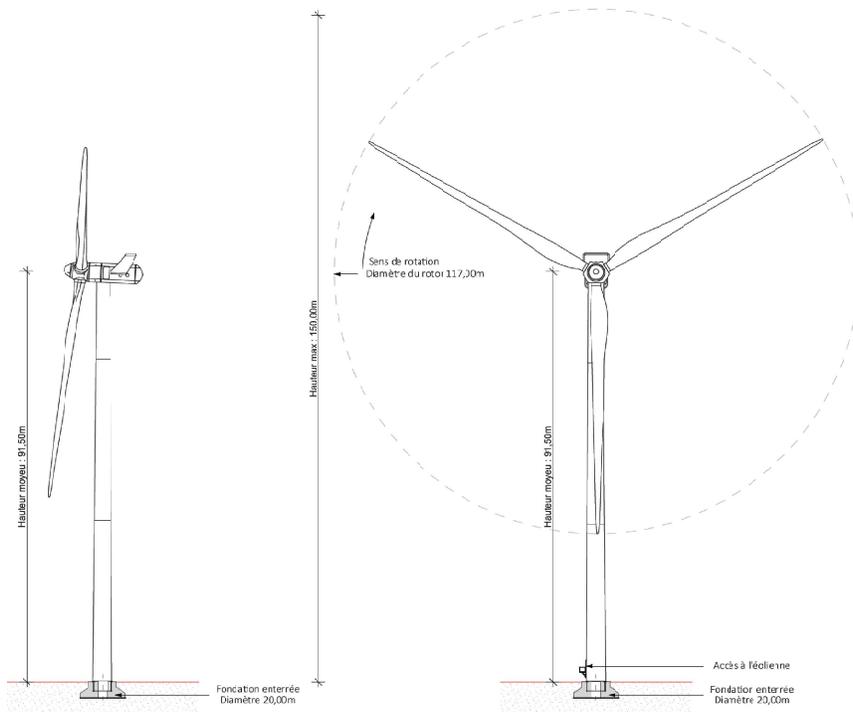
- La commune est couverte par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont la dernière procédure a été approuvée le 02/02/2015
- Zonage N du PLU pour le projet



23



# Schémas des gabarits des éoliennes

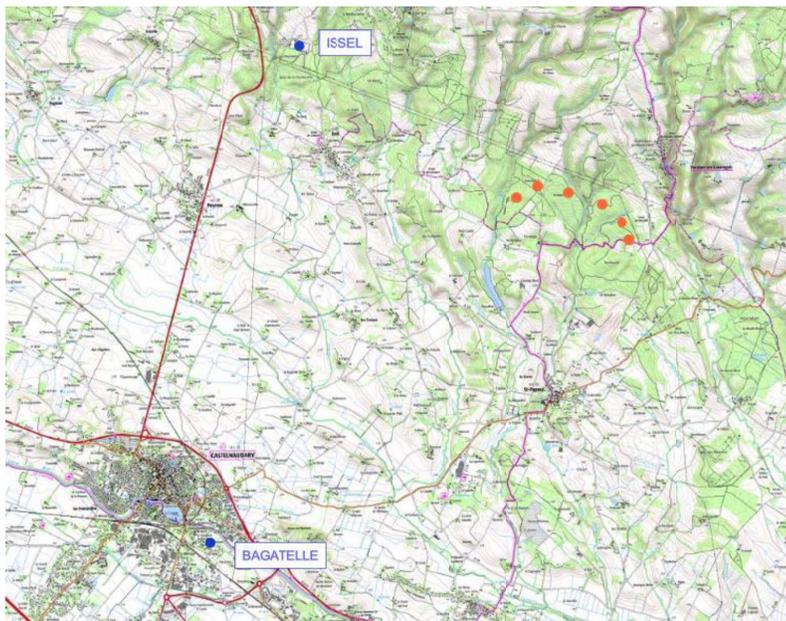


Gabarit des éoliennes



24

## Éléments liés à l'aménagement du territoire : le raccordement électrique



Poste de raccordement :

- Option poste BAGATELLE à Castelnaudary
- Option poste ISSEL à Issel

Liaison électrique souterraine le long  
des routes existantes

## Éléments liés à l'aménagement du territoire : les accès au site



Hypothèse de parcours pour le transport  
hors gabarit (pales) :

- Sortie A61 Castelnaudary, RD6313, RD6113, RD103 et chemin des Lignières



Quelques aménagements sur les communes  
de Castelnaudary et de Saint-Papoul pour  
l'acheminement des pales :

- Dépose ponctuelle de mobilier urbain (panneaux, lampadaires, bornes, ...)
- Aménagements de voiries
- Travaux paysagers

# La démarche de conception du projet de Saint-Papoul : les études environnementales -> outils d'aide à la décision

Organisme / Logo	Contribution dans le projet
	Bureau d'étude assembleur Etudes flore-habitats
	Etudes flore-habitats
	Etudes avifaune
	Etudes chiroptères
	Etudes entomofaune

Organisme / Logo	Contribution dans le projet
	Etudes paysagères
	Etudes sylvicoles
	Etudes cynégétiques



## Espèces inventoriées

Flore - Habitats	9 sorties entre mars et octobre
Avifaune	93 passages pour l'avifaune, la migration prénuptiale et postnuptiale et les hivernants
Chiroptères	Ecoutes au sol : 374 nuits Ecoutes en altitude : en 2014 et entre 2016 et 2017
Faune terrestre	18 sorties entre mars et novembre
Insectes	7 passages en 2017 et 2020



# Incidences et mesures ERC pressenties

## Mesures d'évitement et de réduction

- Evitement des habitats d'intérêts, des zones humides, des milieux ouverts favorables à l'avifaune, des zones qui concentrent une forte activité chiroptère, réduction des emprises sur les boisements feuillus
- Enfouissement des lignes de raccordement
- Balisage des secteurs à enjeux
- Suppression des risques de destruction de chiroptères arboricoles lors des coupes d'arbres
- Adaptation du calendrier des travaux
- Limiter les risques de mortalité des chiroptères avec les pales par arrêt des machines lors de détection de situations à risque
- Limiter les risques de collision des oiseaux grâce à des systèmes d'arrêt machine et effarouchement

## Incidences résiduelles pressenties et mesures compensatoires

- la flore, entomofaune : faible
- Habitats : nulle à fort
- l'avifaune : faible
  - Mesures accompagnement : gestion des parcelles agricoles en faveur des busards
- les chiroptères : faible
- les reptiles et amphibiens : faible
  - Mesures accompagnement : muret en pierres sèches et restauration des mares forestières

## Mesures de suivi :

- Phase travaux
- Phase exploitation

# Les éléments paysagers étudiés

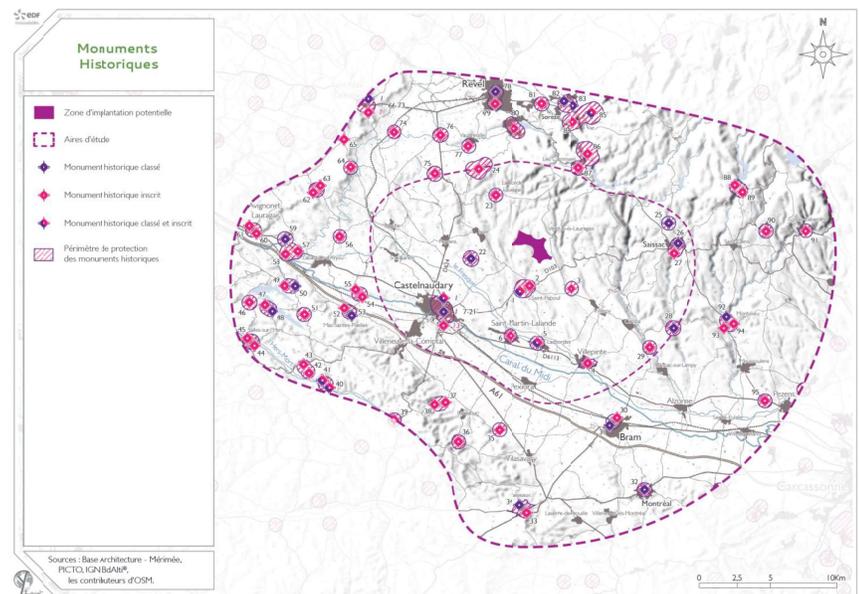


• **Monuments historiques classés et inscrits** : 28 recensés dans l'aire d'étude rapprochée (périmètre d'environ 6 à 10km autour de la ZIP)



• **UNESCO** : Canal du Midi, Rigole de la Plaine

Des photomontages réalisés depuis 80 points de vue



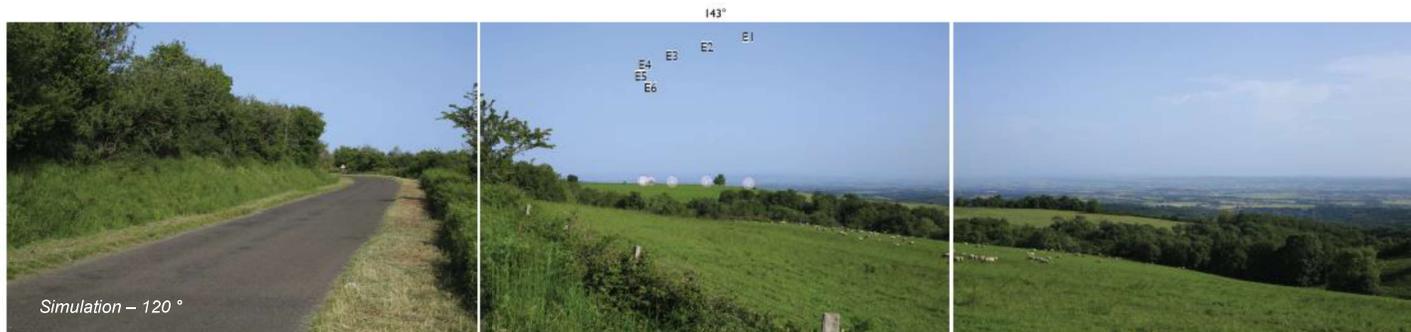
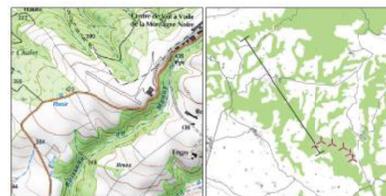
## Incidences paysagères – MH classés et inscrits (périmètre du comité de projet)

Commune	Nom	Niveau d'incidence
Saint-Papoul	Porte dite de l'Est	Nulle
Saint-Papoul	Ancienne abbaye	Nulle à modérée
Castelnaudary	Château du Castelet des Crozes	Faible
Castelnaudary	Monuments de Castelnaudary	Nulle à faible
Labécède-Lauragais	Centre de vol à voile de la Montagne Noire	Faible à modérée
Saint-Martin-Lalande	Eglise	Nulle
Lasbordes	Eglise Saint-Christophe	Faible
Villepinte	Eglise	Nulle

### Visibilité depuis le Centre de vol à voile de la Montagne Noire – Labécède-Lauragais

Distance de l'éolienne la plus proche : 6 km

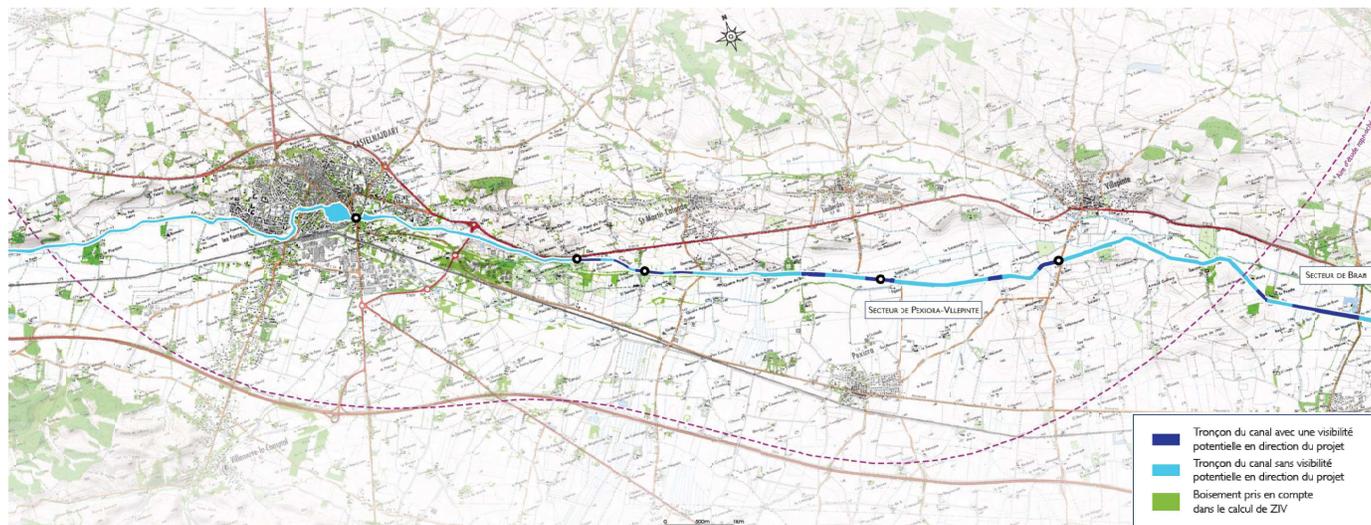
Incidence faible à modérée



Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

# Le Canal du Midi

2% du linéaire présente une visibilité en direction du projet éolien



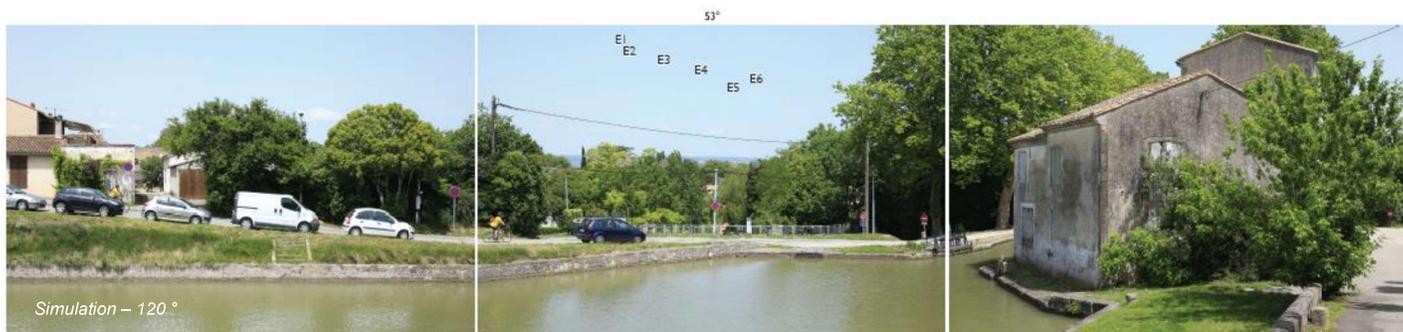
- **Méthodologie :**
  - Les secteurs avec une visibilité potentielle ont été parcourus de manière exhaustive
  - Des photomontages et photos d'illustration sont réalisés depuis les secteurs les plus représentatifs



## Visibilité depuis le Canal du Midi – Castelnaudary

Distance de l'éolienne la plus proche : 7,8 km

Incidence très faible



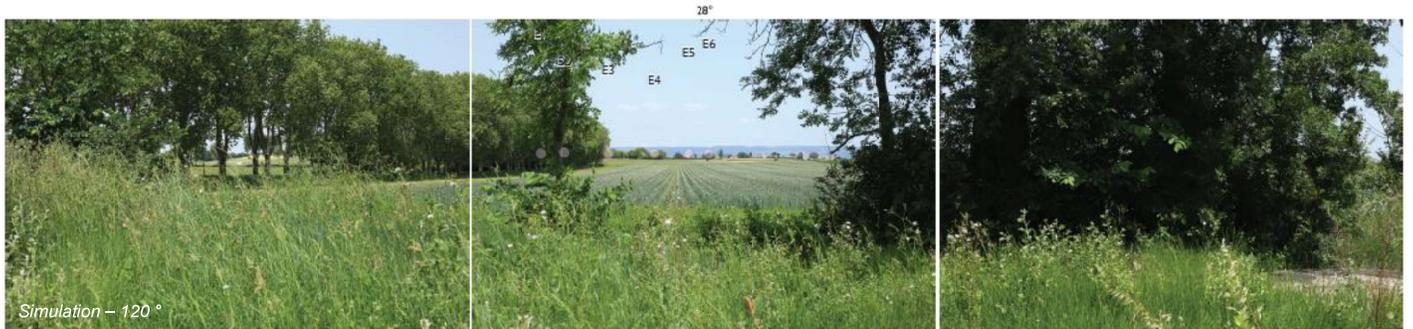
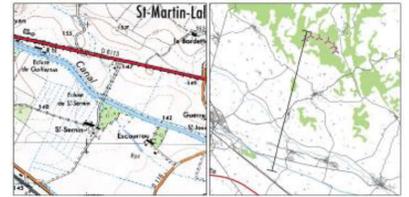
Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations



## Visibilité depuis le Canal du Midi – Saint-Martin-Lalande

Distance de l'éolienne la plus proche : 7,8 km

Incidence faible

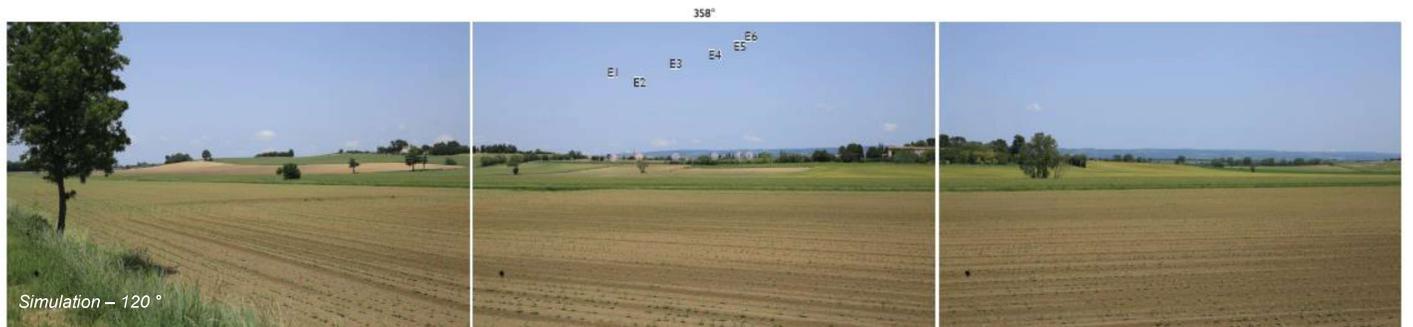


Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Visibilité depuis le Canal du Midi – Lasbordes

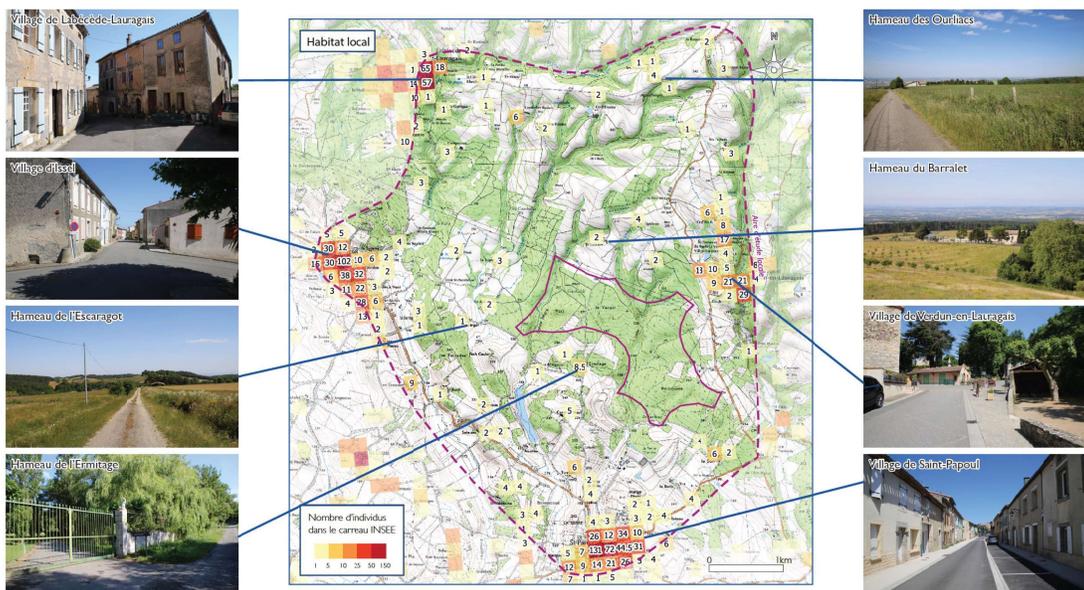
Distance de l'éolienne la plus proche : 8,2 km

Incidence faible à modérée



Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Les éléments paysagers étudiés : L'habitat



- **Distance de l'habitation la plus proche :**
  - 700 m Saint-Papoul
  - 910 m Verdun-en-Lauragais
- **Recul par rapport aux bourgs de Saint-Papoul (2,5 km) et de Verdun-en-Lauragais (1,2 km)**

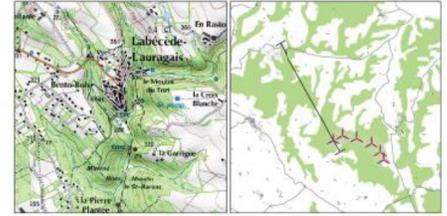
## Incidences paysagères (périmètre du comité de projet)

Commune	Niveau d'incidence
Saint-Papoul	Nulle depuis le bourg à forte depuis le GR7 et les routes départementales qui desservent la zone du projet
Verdun-en-Lauragais	Nulle depuis le bourg à forte depuis la D803
Issel	Nulle depuis le bourg à forte depuis le hameau de la Toune
Labécède-Lauragais	Très faible depuis le bourg à Modérée depuis les hameaux de Combelles basse et des Ourliacs
Castelnaudary	Très faible depuis le Canal du Midi à modérée depuis le belvédère du moulin de Cugarel
Villemagne	Faible depuis le bourg à modérée depuis la D34
Les Brunels	Nulle
Peyrens	Nulle
Villespy	Faible
Saint-Martin-Lalande	Nulle à modérée depuis le Nord de la commune
Lasbordes	Faible à modérée depuis la D6113
Saissac	Faible

## Visibilité depuis Labécède-Lauragais

Distance de l'éolienne la plus proche : 3,7 km

Incidence très faible

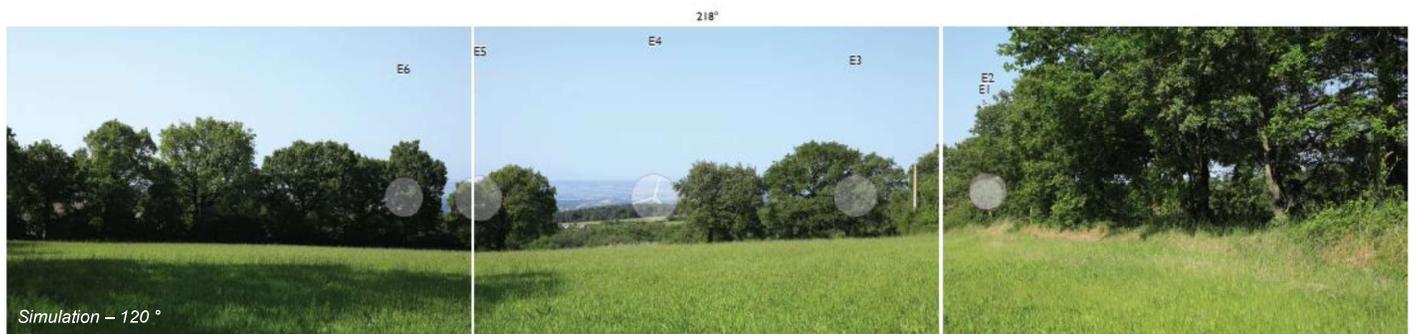


Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Visibilité depuis Verdun-en-Lauragais – Co d'Arcis

Distance de l'éolienne la plus proche : 1,6 km

Incidence faible à modérée

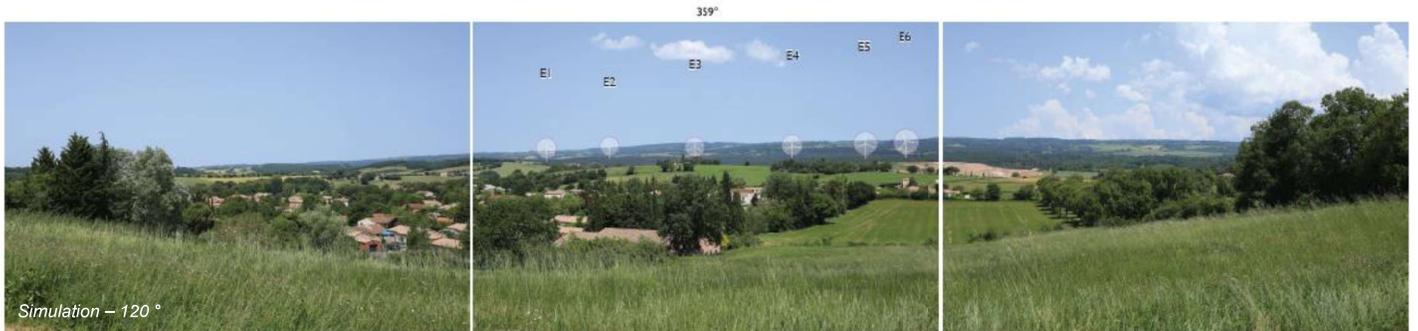
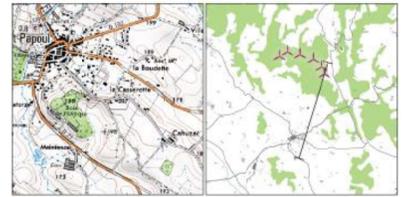


Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Visibilité depuis Saint-Papoul Sud

Distance de l'éolienne la plus proche : 3,1 km

Incidence modérée



Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Visibilité depuis Castelnaudary – Belvédère moulin de Cugarel

Distance de l'éolienne la plus proche : 7,3 km

Incidence modérée

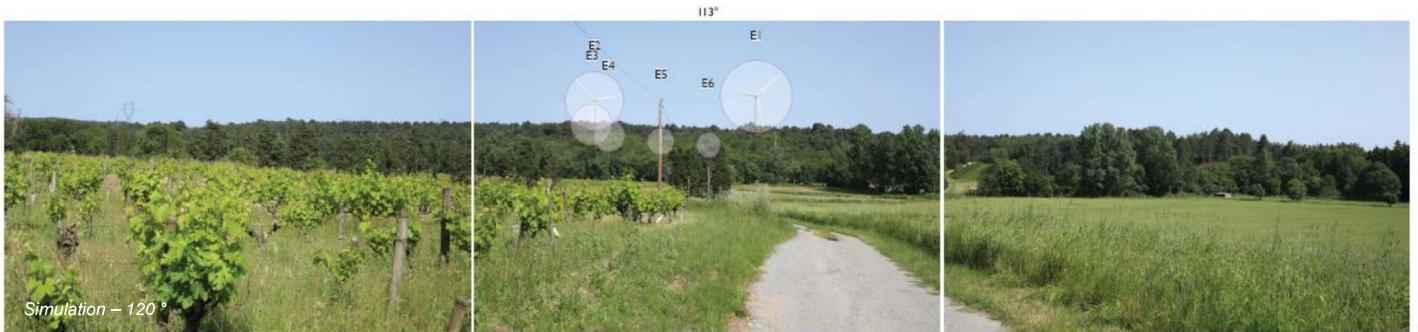


Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Visibilité depuis Issel – Hameau de la Toune

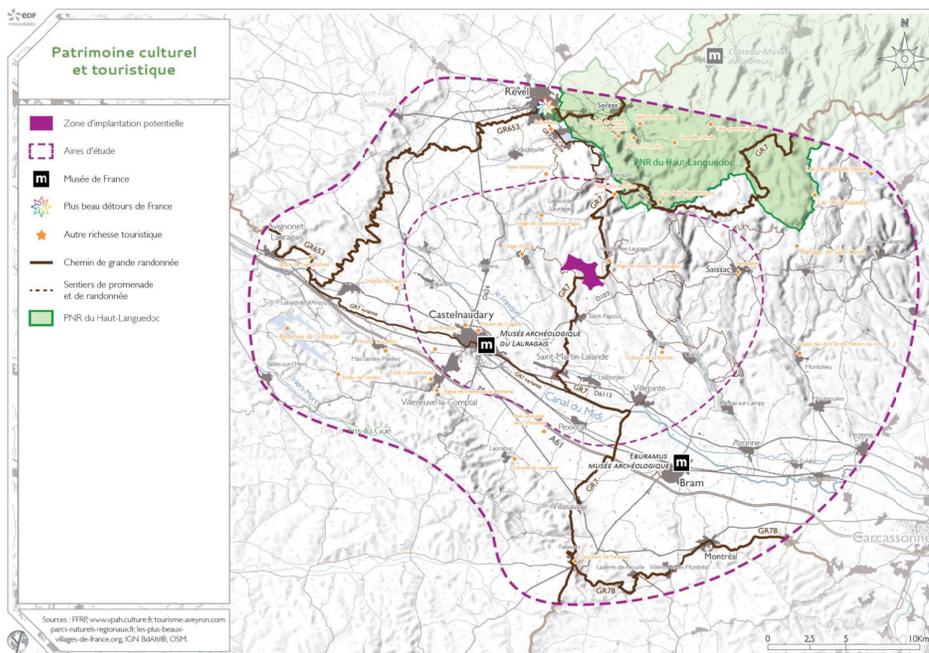
Distance de l'éolienne la plus proche : 1 km

Incidence modérée à forte



Toutes les éoliennes ont été matérialisées par des cercles afin d'accentuer leur visibilité sur les simulations

## Les enjeux socio-économiques : les activités économiques et activités de loisirs



- **Patrimoine culturel et touristique :**
  - Offre d'hébergement
  - Petite et grande randonnées
  - Canal du midi et Rigole de la Plaine
- **Agriculture**
- **Commerces**
- **Chasse**

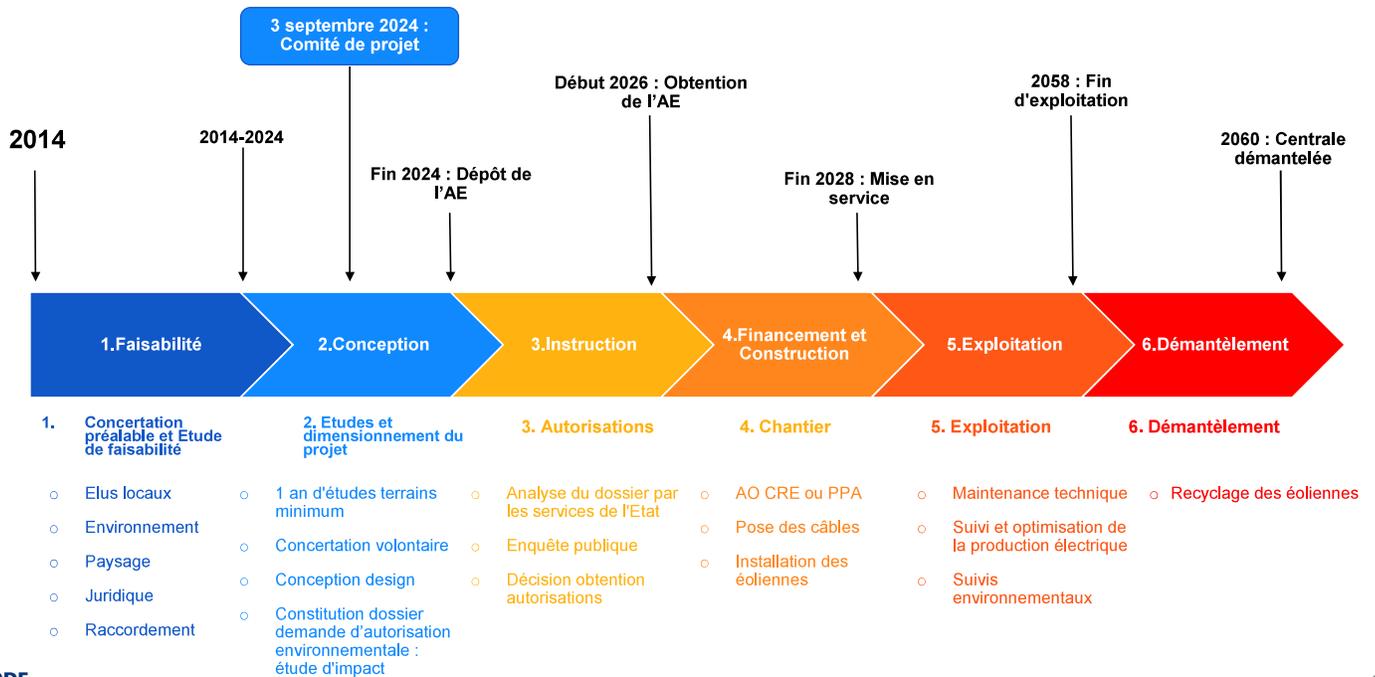
### Mesures d'accompagnement

- En cours de définition

# 3

## Calendrier et retombées pour le territoire

### Le calendrier du projet



# Retombées économiques sur le territoire

- Investissement : **35 millions d'€**
- Retombées fiscales pour les **collectivités** (commune, intercommunalité, Département)

Retombées fiscales pour les **collectivités** (estimations)

=> cf *tableau ci-contre*

- Loyer annuel estimé pour la **commune** : **31 700 € par an**
- Retombées pour les **entreprises locales** pendant les travaux : **3,5 millions d'€** (estimation) => convention avec la FRTP pour optimiser les retombées locales

Taxes	Commune	EPCI	Département
Taxe foncière	20 200€	500€	
CFE		18 500€	
CVAE	<i>Suppression à partir de 2024, cf loi de finance 2023</i>		
IFER	71 900€	71 900€	61 600€

Merci